

Matinée « écoute et travaux » ce lundi 1^{er} avril 2024, au bois du Percy

08h00 Rassemblement à l'atelier de Fabien Giraud* et départ vers le bois, pour écouter le chant matinal des oiseaux. Pauses dans l'écoute pour échanger entre nous et identifier les espèces.

09h30 Petit déjeuner dans le bois du Percy (chacun prévoit sa boisson, tartines ou gâteaux fournis).

10h00 Démarrage du chantier : suite et fin de l'aménagement du sentier de découverte des parcelles aval (sauf en ce qui concerne la traversée elle-même du ruisseau). Un peu d'élagage, de coupe, un peu de nivellement et pas mal de rangement en perspective. Si nous sommes nombreux et que la météo le permet, poursuite du curage de la première pêcherie.

12h30 Repas pris en commun dans les bois pour ceux qui le souhaitent (même pour ceux qui n'ont pas participé aux travaux – du moment qu'ils viennent avec bonne humeur)

Merci de signaler votre venue, autant que possible,

à Hélène (07 66 73 67 47)

ou Alice (06 87 48 11 43 / a.de-gournay@orange.fr).

Prévoir bottes ou chaussures de travail et paires de gants. Les outils seront fournis.

Merci également de prendre connaissance de la décharge jointe en page 2 et de la signer (possibilité aussi de signer sur place).

* Atelier situé au 3 chemin du Percy, à Villemonteix, 87460 Cheissoux (point GPS : 45,830610 1,620020)

L'Aubraie

Pour une forêt vivante en Limousin
Mairie 87460 Cheissoux - aubraie@aubraie.org

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e),
décharge par la présente lettre l'association L'Aubraie de toute responsabilité lors des activités de nettoyage et aménagement du bois du Percy ; je certifie être à jour de cotisation auprès de L'Aubraie ; je reconnais avoir pris connaissance des statuts et de la charte de l'association et y adhère.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux activités indiquées ci-dessus. L'usage d'outils lors de ces activités m'impose de prendre toutes les précautions* utiles et d'avoir vérifié le bon état de fonctionnement de ceux-ci.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité, ou la non présentation de celle-ci, réserve le droit à l'association d'exclure ma participation aux activités.

J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en connaissance de cause.

Fait à : Le :

Signature :

* Rappel de conditions d'utilisation des tronçonneuses :

Porter des vêtements adaptés (en principe des vêtements de sécurité), gants et chaussures compris. Se munir d'un casque antibruit, surtout en cas d'abattage.

Le bon affûtage de la chaîne de tronçonneuse réduit le risque d'accident et la fatigue.

S'assurer d'être bien stable avant de commencer une coupe et tenir la machine avec ses deux mains.

Demander et respecter une distance suffisante entre soi et les autres personnes du groupe lors du travail. En particulier, lors d'un abattage, une distance d'au moins deux fois la hauteur de l'arbre s'impose.